



COMMUNIQUÉ SYNDICAL

CFDT-MAGISTRATS soutient les agents de la protection judiciaire de la jeunesse confrontés à des décisions contraires à la nécessité des prises en charge prévues par la loi

Le syndicat CFDT-Magistrats soutient les revendications de l'intersyndicale SNPES-CGT-UNSA-CFDT de la Protection judiciaire de la Jeunesse confrontés à des décisions qui ont pour effet de réduire de près de 500 postes contractuels les effectifs des personnels des différentes directions inter-régionales.

Cette politique conduite en contradiction avec les engagements ministériels pris antérieurement a pour effet d'amener l'ensemble des services à travailler en « mode dégradé ».

Elle porte directement atteinte à la capacité de prise en charge des mineurs concernés par des mesures d'accompagnement, ainsi qu'à celle de leur famille.

Elle appauvrit les possibilités de recrutement des personnels qualifiés et déjà investis dans les services : qui après avoir vu son contrat rompu parfois brutalement acceptera d'attendre à côté du téléphone que la PJJ lui propose une nouvelle embauche sans envisager sérieusement un autre avenir professionnel ?

Elle contrevient aux arbitrages décidés par l'Etat au titre de l'exercice budgétaire en cours, alors même que l'on peut se demander si de telles modifications très lourdes de conséquences relèvent des « affaires courantes » que peut traiter un gouvernement démissionnaire.

Peu respectueux du travail des agents, des besoins des mineurs et de la parole de l'Etat de tels arbitrages ne peuvent qu'être critiqués en raison des analyses qui les ont précédés et des effets qui les ont suivis...

Retrouvez la communication de notre organisation sur notre site internet : cfdt-magistrats.fr